Le pauvre homme fut transporté par les sauveteurs et grièvement blessé.

Transporté chez lui dans un état désespéré, il resta plusieurs semaines sans connaissance.

Depuis cette époque, M. Weber ne quitte pas le lit et endure d'horribles souffrances. Enfin, après deux mois d'agonie il mourut vendredi.

Voulant établir la cause de cette mort, le parquet chargea M. Dutilleul, médecin légiste, de faire l'autopsie de M. Weber, et à cet effet fit donner l'ordre à M. Séguin, commissaire de police de faire transporter le corps à la morgue.

Hier après-midi, M. Dutilleul, arrivait à Croix par le car de 3 heures et en transportait aussitôt à la morgue.

L'éminent praticien a constaté que M. Weber en plus de contusions cérébrales, avait de multiples fractures de côtes et des hématomes au poumons droit, ce qui a entraîné la mort.

L'autopsie a été terminée à 5 heures et M. Dutilleul est retourné à Lille.

Nécrologie. — On apprend la mort à l'âge de 73 ans de M. J.-B. Lecomte, économe de l'hospice.

M. Lecomte fut réformé du service militaire après une grave blessure reçue pendant la guerre de Crimée et fut garde-champêtre de Croix pendant 25 ans.

Il était décoré de la médaille militaire, du mérite agricole et de la médaille de sauvetage ; il faisait partie des sauveteurs du Nord et des Anciens militaires de Croix.

Les obsèques auront lieu lundi, à 9 heures du matin.

La fête de la « Patriote »

Voici in-extenso le discours prononcé par M. *Wachemar, vice-président* de la Fédération des sociétés de gymnastique de France, à la fête de dimanche dernier, au moment de la remise du nouveau drapeau, à la société de gymnastique « La Patriote ».

Mesdames,
Messieurs,
Camarades gymnastes.

J'ai considéré comme un devoir d'accepter l'aimable invitation du comité de la *Patriote*, de venir présider cette fête de Noël, heureux de vous apporter au nom de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France* notre témoignage officiel d'affectueuse amitié, de vous assurer que la Société de gymnastique de la grande famille des gymnastes considère à juste titre la *Patriote de Croix* comme l'une des meilleures Sociétés de gymnastique françaises, possédant l'esprit gymnaste tel que nous le comprenons, c'est-à-dire l'esprit qui inspire la discipline, le dévouement, l'abnégation, le respect absolu des décisions, des résolutions utiles.

Comment pourrait-il en être autrement. Certains sont les hommes vaillants qui ont fondé votre belle Société et que je vous félicite d'avoir fidèlement maintenus à votre tête.

C'est ce premier fondateur-président pendant deux années consécutives, mon vieil ami Henri Sagard, que j'ai comme officier, lors de mon élection en 1879-71, et auquel j'adresse mon plus affectueux souvenir. Henri Sagard, malgré un âge, assistait à la déclaration de guerre, partit *s'enrôler sous les drapeaux*, pour faire son devoir de volontaire.

Henri Sagard, l'excellent républicain patriote, qui, pendant la terrible et désastreuse campagne qui nous fut et *funeste*, refusa le grade d'officier pour rester le modeste sergent, qui tout en faisant le coup de feu, s'occupant des vivres et des vêtements pour soulager, encourager les hommes de la Compagnie : honneur et respect à des hommes tels que lui.

Votre confiance dans vos chefs, votre fraternelle solidarité ont fait votre union, votre force et votre bonne direction de vos fondateurs, des Léon Gaynain Mangas, Gierquet et Sery, Guibal et des quelques instituteurs de Croix, vous avez depuis 1871, conduits la Patriote dans les concours les plus importants de France, du Nord et de l'Europe, participant aux concours de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des Sociétés de gymnastique, d'armes et de tir de l'Arrondissement de Lille.

De nombreux succès, souvent très longs à énumérer, sous la conduite de Louis Delannoy, votre premier chef, de Victor Degrange, votre chef actuel, de Paul Vanhoudenda, dont la composition des ballets fait l'admiration de tous, vous avez souvent remporté, même en division supérieure, et sur la terre de nos *grandes fêtes fédérales*, les plus hautes récompenses.

Vous avez le droit d'être fiers de votre passé, camarades gymnastes de la Patriote de Croix, et c'est avec plaisir que je rappelle que lors du grand championnat international de l'Exposition, universelle de 1900, le champion du Nord est sorti de vos rangs, dans la personne du gymnasiarque, dévoué camarade Sandrin.

Vous avez dignement couvert de gloire ce drapeau qui vous a été offert par M. Jacques Holden, votre généreux président d'honneur, auquel la Ville de Croix doit également le terrain sur lequel vous avez construit votre local, M. Isaac Holden, qui vous continue chaque année sa libéralité et que je me fais un devoir de citer, affirmant que le jour où tous les industriels français auront son exemple, notre œuvre d'éducation physique quintuplera ses effectifs.

Aussi, je vous avoue bien sincèrement, que ce n'est pas sans une légitime émotion que je serge que vous allez remplacer votre vieux drapeau, aux couleurs un peu ternies, autour duquel vous avez vaillamment, saciqueusement lutté, votre vieux drapeau, silencieux compagnon, touchant souvenir de vos travaux, dans les plis sacrés duquel vous avez mis votre foi, votre ardeur de le remplacer dis-je *par celui, qu'une généreuse, spontanée souscription* de tous vos cher sociétaires, actifs, honoraires, de toute cette qui aiment la Patriote de Croix, vous offre aujourd'hui.

Souvenez-vous *cependant que l'ancien représente* un passé glorieux, plaisons à croire, conservera dans vos cœurs reconnaissants la place d'honneur. Rappelez vous qu'il a été votre guide, votre soutien, que là où il *flotte, comme le où il repose*, le drapeau aux trois couleurs, est partout le drapeau de la France.

Que ce nouveau drapeau, aux couleurs éclatantes de neige, d'azur, de pourpre et d'or, que je mets sur de vous remettre, emblème du présent, de la réalité, porte dans ses plis l'avenir qui reconforte, vous apporte dans l'auréole dont il est enveloppé, la fraîcheur, la jeunesse, vivifie vos cœurs et les rajeunisse de courage, d'espérance pour le bonheur et la prospérité constante de la France républicaine.

Prenez ce drapeau, mon brave ami Germain. Je sais qu'on peut vous le confier sans crainte, vous êtes un cœur vaillant, un homme Croix. Vous l'honorerez, vous le ferez honorer, vous le conserverez pour le remettre, en le montrant encore, pour assurer la prospérité de la *Patriote de Croix*, l'aquelle vous vous devez les meilleures années de votre vie.

Continuez de semer sur votre sente, de bonne graine, la graine des pensées saines, des pensées nobles qui élèvent les cœurs, continuez à mieux préparer l'avenir grande de notre année nationale et par cela même à augmenter les forces vives de la mère patrie, pour la sécurité de territoire.

C'est dans cette pensée que je vous invite à crier avec moi : Vive la Patriote de Croix ! Vivent toutes les sociétés sœurs qui travaillent à l'amélioration, à la régénération de la race française, pour le triomphe de l'humanité, sur la terre de la science et du progrès indéfini.

Vive la France ! Vive la République !

TOURCOING

Réceptions du jour de l'An. — L'administration vient de prévenir Tourcoing à l'heur d'informer MM. les membres des corps constitués et MM. les fonctionnaires de tous ordres qu'il se tiendra à Tourcoing à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion du Nouvel-An.

Le tirage au sort. — *Les opérations du* tirage au sort pour les jeunes gens de la classe 1901 appartenant aux trois cantons de Tourcoing aura lieu aux dates ci-après :

Lundi 27, dans la matinée pour le canton Nord-Est, l'après-midi pour le canton Sud.

Mardi 28, à neuf heures du matin pour le canton Sud.

Bureau de Bienfaisance. — Le don fait au Bureau de bienfaisance par M. le Directeur de la Banque de France, a été converti en une certaine quantité de cache-nez de laine qui ont été distribués hier entre les familles assistées du Bureau de bienfaisance.

Accidents de travail. — M. Léonard Debert, homme de peine chez César Mortagne, tisseur rue Verte, s'est foulé le talon du pied gauche par suite d'une chute. Docteur Ledue, 3 jours.

— M. *Gustave Dutilleul, 35 ans, conducteur* au service de l'ébouage, a eu le petit orteil du pied droit écrasé par la chûte d'un palonnier. Docteur Dépérange, 15 jours.

— M. Jules Dermant, 21 ans, homme de peine chez Liénard Walmer, teinturier rue Verte, s'est fait un effort en soulevant une tourte d'acide. Docteur Bourgois, 8 jours.

— M. Jules Halluin, 27 ans, rattacheur chez M. Barutte et Cie, a été coupé au médius de la *main droite en mettant une corde.* — Docteur Ledue, 6 jours.

— M. Ferdinand Jossou, 65 ans, ouvrier de batteur au peignage Albert Malard et Cie, a reçu un sabier de cardé sur le pied gauche. — Docteur Playoust, 10 jours.

— Alphonse Vansuyt, 14 ans, bâcleur chez Emile Lepiat et fils, filateurs, rue de Guinnes, s'est fait une entorse du poignet gauche en tombant dans un escalier. — Docteur Playoust, 10 jours.

Commencement d'incendie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le concierge de la teinturie Dupriez, rue Verte, aperçut une vive lueur dans la salle de M. Despinoy, cabaretier, même rue, 10. Il donna l'alarme. L'on s'aperçut alors que du bois qu'on avait mis sécher s'était enflammé. Ce commencement d'incendie fut vite éteint.

Vol. — Pendant que M. Piet, marchand de lingerie, rue Verte, se trouvait dans sa cuisine un inconnu pénétra dans le magasin et s'emparé de deux douzaines de chemises de toile. Plainte a été déposée.

Brutalité envers un enfant. — Un enfant de 15 ans, Victor L..., demeurant rue des Villas, au Blanc-Seau, était assis dans la cour de l'établissement Toulemonde, boulevard Gambetta, où les ouvriers de la commune étaient occupés à ramasser de la boue à l'aide de pelles.

L'enfant n'ayant pas fermé la porte par où il était entré, un ouvrier Jules N..., 47 ans, demeurant au Poirt-Central, lui intima l'ordre de la fermer.

L'enfant n'ayant pas obtempéré à cet ordre N... furieux se précipita vers lui et lui lança un coup de pelle qui l'atteignit à la joue droite.

Un docteur appelé à dû pratiquer plusieurs points de suture.

Procès-verbal a été dressé contre N...

Extradé. — *La gendarmerie de Tourcoing* a remis entre les mains des autorités belges, le nommé Alphonse Maretz, 45 ans, boulanger, né à Guisèle (Belgique), poursuivi par le parquet de Gand, pour vols commis à l'occasion de banqueroute frauduleuse.

Population étrangère. — Du 23 au 28 décembre, le mouvement de la population étrangère a été le suivant :

Arrivées : Hommes 4, femmes 4, enfants 15, Départs : Hommes 4, femmes 6, enfants 8.

Ducasse à pierrots. — Le sieur Louis Héquette, *cabaretier au « Grand-Tare », 44 rue des* Carliers, a l'honneur d'informer ses amis qu'il fera sa ducasse à pierrots le lundi 31 décembre courant, à partir d'aujourd'hui 29 décembre jusqu'au 2 janvier inclus.

Partie de fléchettes. — Une partie de fléchettes, le 21, est engagée entre M. Richard Dugnaille, dit le Fort de la Tossée, rue de la Tondeurie, 26, et M. Jean Jassens, surnommé le Bodoustable.

La partie aura lieu aujourd'hui et se rendra chez M. Jassens, angle des rues de Bassin et du Collecteur, le 12 janvier.

MOUVAUX

Samedi matin, M. Victor Cadenne, domestique au service de M. Gustave Duvet, négociant, rue du Chemin de fer à Roubaix, se trouvait traversant le Mouvaux. Arrivé à la Pâte d'Or, un individu resté inconnu, s'approcha de son camion et lui enleva prestement un 125 de marchandises de tissus. Ce ouvrier, M. Cadenne, qui n'a rien vu, ne s'aperçut du vol, s'empressa d'avertir le conducteur.

Ce dernier ayant porté plainte, une enquête est ouverte.

Accident de travail. — Auguste Debock, âgé de 60 ans, garçon brasseur au service de M. Alphonse Lemaire, s'est fait un effort en cherchant un tonneau. Il a été opéré par Docteur Delaille a prescrit un repos de quelques jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident de travail. — Chez MM. Lesaffre et Bondaille, M. Etienne Lernould, âgé de 55 ans, demeurant à Wambrechies, a reçu un rail sur la jambe, ce qui a déterminé une plaie contuse.

Le docteur Ducroquet a prescrit un repos de quinze jours.

LANNOY

Anciens militaires « La Fraternelle ». — Aujourd'hui dimanche, la Société des anciens militaires de Lannoy se rendra à 3 heures du soir, avec le bannière, au domicile de M. Jérôme Gaudin, président honoraire, M. Louis Mignon, peigneur de laine demeurant 42 rue Jean Jaurès et fils à Lys, pour lui offrir un objet d'art en souvenir de la médaille d'honneur du travail qu'il vient de recevoir de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Inspection des viandes. — Conformément à une délibération du conseil municipal, en date du 22 novembre 1901 concernant l'inspection des viandes, M. Oscar Bétremieux vient de prendre l'arrêté suivant :

Le service sanitaire de Lannoy, est chargé de la surveillance des denrées alimentaires sous toutes leurs formes.

Le service d'inspection sera effectué par M. Oscar, *Dupire, vétérinaire à Lannoy, désigné et nommé* à cet effet par l'administration municipale.

Aucun animal de boucherie ne pourra être livré à la consommation, s'il n'a été au préalable soumis à l'inspection ci-dessus.

Les viandes reconnues propres à la consommation seront estampillées, les autres seront détruites, conformément aux prescriptions ministérielles.

Les bêtes abattues à l'extérieur de la ville, devront, à leur entrée, porter l'estampille d'un abattoir voisin, au cas contraire, elles devront être présentées à l'inspection avant d'être livrées à la consommation.

Les bouchers sont tenus d'avertir l'inspecteur, vingt-quatre heures avant l'abattage des animaux de boucherie, dans tous les cas pour faciliter l'inspection, ils devront laisser les poumons attenant à la bête abattue.

Le vétérinaire inspecteur visitera les boucheries quand il le jugera convenable, afin de s'assurer si tous les morceaux livrés à la vente au détail, proviennent bien des viandes vérifiées et estampillées.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal. *Les contrevenants seront* poursuivis conformément aux lois.

FLERS-BREUCQ

Nous recevons la lettre suivante :

Au nom des pauvres de Breucq, nous tenons à protester de toute notre énergie contre une décision *administrative* prise par le Bureau de bienfaisance à l'instigation du conseil homme qu'est M. Picavet. Nous en faisons juges tous les gens de cœur Depuis quelques ans, il a été question de venir en aide aux misérables de Breucq *assistés du Bureau de bienfaisance* en leur donnant quatre kilomètres pour venir chercher au bourg les vêtements qui leur sont attribués, on procédait à cette distribution dans l'école des filles de Breucq.

Dimanche dernier le Bureau de bienfaisance étant réuni, nous demandâmes de ne rien changer à cette coutume tenant compte de l'éloignement des vieux collègues Hierschmidt et Cardon, délégués de la Préfecture, et Picavet, délégué du conseil au fond aucune objection à notre proposition. Nous continuons donc que la distribution du dimanche 29 décembre se fasse pour les malheureux habitant cette section. M. Picavet, en avait sourisoisement décidé autrement. Le 26 décembre, sans aucune raison, on convoqua les ouvriers étant occupés à ramasser de la boue à l'aide de pelles.

Un enfant n'ayant pas fermé la porte par où il était entré, un ouvrier Jules N..., 47 ans, demeurant au Poirt-Central, lui intima l'ordre de la fermer.

L'enfant n'ayant pas obtempéré à cet ordre N... furieux se précipita vers lui et lui lança un coup de pelle qui l'atteignit à la joue droite.

Un docteur appelé à dû pratiquer plusieurs points de suture.

Procès-verbal a été dressé contre N...

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges, le nommé Alphonse Maretz, 45 ans, boulanger, né à Guisèle (Belgique), poursuivi par le parquet de Gand, pour vols commis à l'occasion de banqueroute frauduleuse.

Population étrangère. — Du 23 au 28 décembre, le mouvement de la population étrangère a été le suivant :

Arrivées : Hommes 4, femmes 4, enfants 15, Départs : Hommes 4, femmes 6, enfants 8.

Ducasse à pierrots. — Le sieur Louis Héquette, *cabaretier au « Grand-Tare », 44 rue des* Carliers, a l'honneur d'informer ses amis qu'il fera sa ducasse à pierrots le lundi 31 décembre courant, à partir d'aujourd'hui 29 décembre jusqu'au 2 janvier inclus.

Partie de fléchettes. — Une partie de fléchettes, le 21, est engagée entre M. Richard Dugnaille, dit le Fort de la Tossée, rue de la Tondeurie, 26, et M. Jean Jassens, surnommé le Bodoustable.

La partie aura lieu aujourd'hui et se rendra chez M. Jassens, angle des rues de Bassin et du Collecteur, le 12 janvier.

LILLE

Les Cuisines populaires

Nous avons noté au jour le jour les divers incidents de cette affaire des *Cuisines populaires* soumise actuellement à l'instruction.

Dans un article d'un de nos collaborateurs, nous avons dit quelle fut la situation et le rôle des Fourneaux économiques jusqu'à l'arrivée des sociétaires à la mairie.

A partir de ce moment les *Fourneaux économiques* prirent le nom de Cuisines populaires régies par une commission définitive. Présidée par M. Gheseqière, adjoint à l'Assistance publique, cette commission municipale prit comme trésorier M. Delphanche, ancien caféticier place de la Gare.

Depuis décembre 1899, M. Goudin était attaché comme comptable des Cuisines populaires aux appointements de cent francs par mois. Le 30 juin, il remettait les livres et vendait les bons non utilisés, à M. Lepoutre, par cuisine et gérant-comptant par par cabaretier. L'intermédiaire toucha un accompte de 5 0/0 payable en bons pour ces quelles à la détaillée des bons aux prix fixés par la commission.

Il y a six semaines, M. Lepoutre, ancien conseiller municipal, membre de la commission fut appelé à remplir les fonctions de trésorier complément de M. Goudin. M. Lepoutre exigea la clef de la caisse, les livres et les pièces justificatives. M. Delplanche, trouva que M. Lepoutre *a outrepassé* ses pouvoirs et en référa à M. Gheseqière qui engagea M. Goudin à continuer ses fonctions jusqu'à ce que la Commission ait statué.

Au commencement de décembre, dans une réunion qui eut lieu à la mairie et à laquelle n'assistait pas M. Lepoutre malade, la commission municipale décida le transfert du bureau des Cuisines populaires, 2, rue de Bouvines à la mairie.

Il y a quinze jours, le dispensaire Emile Roux informait M. Goudin que des chèques pour le paiement des bons devaient être établis au nom de M. Lepoutre qui refusa de les acquitter et d'aviser à une réunion organisée par M. Gheseqière.

M. Lepoutre, en effet, avait écrit à M Delory *que devant les refus de M. Goudin de lui fai*cilier la comptabilité et de lui livrer la caisse, il n'acceptait pas la responsabilité de trésorier et donnait sa démission.

Dans une lettre adressée à M. Oscar Fayen, pharmacien à Lille, Nord, avec ac ajustement définitif légalisé par M. Legalois, adjoint au maire de La Ferté-Macé, Orne, Madame Lahogendis qui habite rue Neuve, 6, à Fâcheux, ecrit, le 27 mars 1899 : « Je n'aurais certainement pas cru qu'une petite bouteille de vin *d'Angélique* eût pu me guérir. Quand j'ai eu la parcomment pas cru que le petite flacon sur la véritable nature de mon mal, qui était la dyspepsie ou indigestion chronique, et que le moyen de la guérir consistait à avoir recours à la Pepsine américaine des Shakers. Le petit livre contenant au autre plusieurs dons de personnes qui se remède avait radicalement guéries, et j'ai vu m'imaginer qu'il pourrait peut-être bien me guérir aussi.

« Ce même jour je me mis à en prendre, et huit jours plus tard je me sentais déjà si bien que je n'avais plus de doute sur ma guérison. L'affreuse constipation disparut, et avec elle tous les autres symptômes causant de me tourmenter. Comme je me sentais heureuse et soulagée ! Certes, je n'avais pas besoin que Tous me prenait pour continuer à prendre cette merveilleuse préparation. Enfin trois flacons ont suffi à me guérir complètement Voilà deux d'une année que je n'ai ressenti le moindre malaise et que je me porte mieux que jamais.

FINANCES

Paris, le 28 décembre 1901.

Les dispositions prises sont toujours très satisfaisantes et les cours progressent à nouveau. Les plus des obligations surtout ont été demandés permettant pas de clôturer au plus haut. C'est ainsi que le 3 0/0 frais à 100.27 contre 100.40 ; le 3 1/2 égal 101.05.

Rentiers affilés de nos établissements de crédit.

Dans le compartiment industriel, l'obligation Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) est ferme à 430 fr. ; les Wagons-Lits s'incertient à 307 francs.

Les actionnaires de la Société des Engrais agricoles de Ambonnay, réunis en assemblée générale, ont voté l'augmentation du capital-obligations et la vente de l'usine et des terrains de Braux, matériaux et l'usine d'Amagne-Lesquy est complète ment terminée.

L'Extérieur est en nouvelle avance à 77.05 ; l'Italien reste à 101.20.

A Bruxelles, 3 0/0 mieux à 99.10. Part de réserve 2.300 et Cinéma Compagnie Nationale Financière 160. La Part Chemin du Congo progresse à 5.100. Cockerill 1.855. Sarrebruck, 6.100. Hornu et Wasmes 7.350 et Saint-Madeuse 2.475.

Fermeté aux valeurs minières, Glacories et Verreries.

Chemins français bien tenus.

Derniers cours

3 0/0 100.27 — 3 1/2 0/0 101.60 — Crédit Foncier 222.00. Crédit *Mobilier* 261.00 — Banque 675.00 — Crédit Lyonnais 1005.00—Société Générale 607.

Galeries Lilloises. — Epicerie, Confiserie

DUBONNET
VIN TONIQUE & APÉRITIF
QUINQUINA
GRAND PRIX 1900

RHUMATISANTS *La Bonne Mère Saint-Hilaire, Supérieure des Dames hospitalières de Versailles (Seine-et-Oise),* atteste que le *Traitement du Chartreux dom Morin*, à base de plantes dépuratives tonifiant le sang, réussit à merveille sur les rhumatisants et que plusieurs de ses malades, qui ont *suivi ce traitement souverain*, ont été radicalement guéris.

M. Malavant, 197, rue des Deux-Ponts, à Paris, enverra gratuitement à toutes les personnes souffrant de rhumatismes, de goutte ou d'arthrite, sur demande qui lui en sera adressée, la brochure leur donnant la manière de recouvrer leur santé en se soignant eux-mêmes sans rien changer à leur régime habituel.

TRIBUNE PUBLIQUE

A propos de la location des places à la salle Leverrier. — Nous recevons la lettre suivante :

Tourcoing, le 28 Décembre 1901.

Monsieur le Rédacteur du journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Je viens de lire dans le Journal de Roubaix de ce jour une lettre de M. Delahaye Gérant de la salle Leverrier, je résume à une question formulée par dans ledit journal au sujet de places réservées d'avance pour la représentation donnée par M. Barat.

Je mai-même protesté à ce sujet par une lettre adressée à M. Barat, le 23 Novembre, vendredi-vous publier cette lettre pour que le public de la Mosieur : la correspondance échangée donne un décisif formel aux assertions de M. Delahaye.

Je comprends que M. Delahaye ait voulu faire pièce d'agréer. Monsieur, mes salutés empressés.

A. LEGRAND.

Tourcoing, le 27 novembre,

Monsieur Charles Baret, R. V.

Fidèle habitué des spectacles de la salle Leverrier, je me crois présumé que M. Delahaye, 2 fois le vendredi en lui offrant de payer d'avance 3 et 6 places réservées du tar rang des secondes parquets, M. Delahaye a refusé catégoriquement et m'a fait remarqué que la location n'était ouverte que le samedi à 8 heures. Ce matin à 7 heures, je faisait queue et je suis arrivé *enfin* au bureau de location, j'ai été absolument surpris d'apprendre que le premier rang des secondes parquets était soi-disant retenu par des abonnés, dans ma parell étrange attends qu'il y a 15 jours, on m'a fait la même réponse et que le lendemain ciné, de mes amis accompagnant mes parties du tar rang et *m'ont certifié ne pas être abonnés.*

Je crois devoir vous signaler le fait et je me permets de vous exprimer le désir (que cet certainement général) de voir le bureau de location ouvert toute la semaine. Il est très gênant de devoir se lever le samedi à 6 heures pour *retenir une place* dans un fauteuil.

Recevez Monsieur, mes salutations empressées.

Signé : A. LEGRAND.

Copie de la lettre de M. Ch. Baret

Paris, 4 décembre 1901.

Monsieur Alphonse Legrand, Tourcoing.

Nous avons reçu en son temps votre lettre du 23 novembre dernier et nous avons fait part de vos réclamations, que nous croyons fondées, à M. le directeur de la salle Leverrier.

Au sujet des places occupées par des personnes non abonnées, il nous a été répondu que M. Manuel tes avait retenues pour des amis personnels pour la représentation dont vous parlez.

Quant aux heures d'ouverture du bureau de location, il nous a été répondu qu'il était impossible de les modifier, ce qui nous met à notre grand regret, dans l'impossibilité de vous être agréable, quelque soit notre désir à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Signé : Ch. BARET.

LE BLANC DE PATAUDE PAR SOI LE BLANC SANS A TOUCHER

Au fond de la place, un grand lit à rideaux blancs. Comme il a l'air douillet et bienfaisant ! Il a l'air de vous appeler, de vous dire : Venez, venez, vous vous y reposerez, vous y dormirez bien, vous y rêverez, vous y rêverez, vous y rêverez